



Déclaration préalable **du SNUipp-FSU des Landes** **CAPD du 19 décembre 2017**

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Monsieur le chef de cabinet,
Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'Education Nationale,
Mesdames les secrétaires,
Mesdames et Messieurs les représentants des personnels,

Cette CAPD en actant leurs promotions va donner un peu de considération à quelques collègues.

Si le principe d'un avancement unique sur la plupart des échelons est un principe d'équité, le SNUipp-FSU regrette qu'il ne soit pas de mise sur tous les échelons avec l'équivalence d'un avancement au plus rapide des rythmes précédents.

Nous voyons dès cette première application des nouvelles règles que le seuil de 30% n'a pas de sens puisqu'à barème égal, il va laisser hors de la promotion 18 collègues. Pour eux, il y aura de la part de notre administration un manque de considération supplémentaire.

Un manque de considération supplémentaire, oui. Car malgré une comparaison alarmante du niveau des rémunérations des enseignants du 1^{er} degré avec les autres pays de l'OCDE, nos salaires ne sont pas revalorisés. Et le gouvernement reste sourd à nos besoins. Combien de mobilisations unanimes comme celle du 10 octobre devront nous construire pour être entendus ?

Il est sûrement plus important comme le fait notre ministre de faire des annonces sur des préceptes passésistes comme la dictée au quotidien.

Encore un bel exemple du manque de considération à l'égard des enseignants et de leur travail.

Evidemment, vous n'y êtes pour rien M. l'Inspecteur d'Académie, et mesdames et messieurs les IEN. Et nous ne pouvons vous en faire grief.

Cependant il vous appartient à vous aussi de pouvoir porter de la considération aux enseignants landais. Et parfois cela fait défaut.

C'est le cas dans la circulaire sur les autorisations d'absence du 28 novembre que vous avez signée M. l'Inspecteur d'Académie, où vous spécifiez sur la déduction des heures de participation au RIS : « *doivent être prise sur les 108H hors APC (en préservant de préférence les animations pédagogiques et la formation)* ». Avec cette formulation, vous restreignez notre droit syndical plus que ne le fait le cadre réglementaire.

Nous ne pouvons l'accepter et vous demandons d'en revenir à la simple application de la déduction des 108H hors APC, sans autre mention.

Un manque de considération pour les représentants que nous sommes c'est aussi le non respect du cadre réglementaire qui veut qu'une CAPD soit tenue pour les départs en formation complémentaire au CAPPEI. Malgré nos relances, M. l'Inspecteur d'Académie, votre administration n'a pas donné suite.

Sans rien enlever à cette remarque, vous penserez peut-être que cela ne concerne que peu d'enseignants.

Considérer les enseignants c'est aussi respecter leurs choix et leurs décisions dans les conseils d'école. Ce n'est pas, comme ça a pu être fait dans certaines circonscriptions, exiger des justifications à un positionnement sur les rythmes scolaires, ou décréter que telle raison ne serait pas recevable. La liberté des enseignants à se positionner doit être pleine et entière.

Il est vrai qu'il est parfois fait peu d'égard des engagements humains et des disponibilités des collègues. C'est particulièrement le cas pour le plan de formation départemental.

Comment choisir et s'organiser quand il n'est mentionné ni lieu ni date à une animation ?

Quelle vie d'enseignant espérer quand on reçoit le 12 décembre convocation pour une animation FOAD à réaliser entre le 18 et le 31 décembre, soit la dernière semaine, qui n'est en rien chargée, et la moitié des vacances, qui on le sait ne comporte aucune obligation familiale ?

La même interrogation peut se formuler sur d'autres injonctions.

Que dire de l'imposition de participer aux conseils écoles-collège et les décompter des 108H alors qu'elles n'en sont pas l'objet ?

Doit on suggérer aux collègues de ne plus s'y rendre ou est-il possible de trouver d'autres modalités ?

M. l'Inspecteur d'Académie, et mesdames et messieurs les IEN, vous ne pouvez certes pas tout en terme de considération aux enseignants du 1^{er} degré, mais vous pouvez aussi.

Le SNUipp-FSU des Landes espère pour l'intérêt des collègues et la sérénité des équipes que vous répondrez aux demandes que nous venons de formuler avec la plus grande bienveillance.

Celle là même qui nous est demandé d'adopter envers nos élèves et que nous pratiquons en permanence.

